



ASSOCIATION FEMMES BATTUES (A.F.B.) - MALI

La vie sans femme n'existe pas et sans femmes, il n'y aura point de vie.



SIÈGE:

Hamdallaye Près du Tribunal de Première Instance de la C. IV
Rue 75 - Porte N°: 90 - BP: 2746
TÉLP.: (+223) 20 29 06 28
EMAIL: femmesbattues@ymail.com
SITEWEB: femmes-battues.e-monsite.com

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION FEMMES BATTUES (A.F.B.) - MALI

Le 22 avril 2010, Il est crée à Bamako, en République du Mali, une Association de défense, de protection et de prise en charge des femmes battues. Elle est dénommée « FEMMES BATTUES » et a pour sigle « A.F.B. » - Mali.

L'Association est composée de deux organes :

- L'Assemblée Générale

- Le Comité Exécutif National

* **L'Assemblée Générale** est l'instance suprême de l'Association. Elle comprend tous les membres et délégués régionaux et communaux. Elle se réunit au moins une fois par an en session ordinaire. Un mois avant la date de l'assemblée, les membres sont convoqués par le Secrétariat Exécutif. La convocation détermine toujours l'ordre du jour. L'Assemblée Générale est présidée par le Coordinateur National. Ce dernier est entouré par les membres du Comité Exécutif.

* **Le Comité Exécutif** est l'organe d'exécution, de gestion et de coordination du programme d'activités. Son mandat est de cinq (05) ans renouvelable. Il est composé de sept (07) membres qui sont :

1. Un Coordinateur ;
2. Un Secrétaire Administratif ;
3. Un Secrétaire à l'Organisation ;
4. Un Trésorier Général ;
5. Un Commissaire aux comptes ;
6. Un Secrétaire aux Relations Extérieures ;
7. Un Secrétaire permanent chargé des Relations Sociales et de la promotion féminine.

Afin de mieux nous connaître, nous vous invitons à lire les réponses aux questions ci-dessous

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes une Association humanitaire, à but non lucratif qui œuvre pour la défense, la protection et la prise en charge des femmes battues. Notre action est fondée sur les textes nationaux, régionaux et les instruments juridiques internationaux relatifs aux violences faites aux femmes.

OÙ SOMMES-NOUS ?

Nous sommes situé à Hamdallaye, près du Tribunal de Première Instance de la Commune IV - District de Bamako. Rue 75 Porte 90. Tél. : (+223) 20 29 06 28.

EMAIL : femmesbattues@ymail.com.

SITEWEB : www.femmes-battues.e-monsite.com

QUE FAISONS-NOUS ?

L'Association a pour objectifs :

- D'accueillir les femmes battues (célibataires, mariées, veuves...)
- Les écouter afin d'organiser leur prise en charge (médicale, psychique, psychologique, socio-économique, juridique et judiciaire...)
- Sensibiliser, éduquer et conseiller les couples sur les conséquences des violences sur les ménages, les familles, les enfants, la société... ;
- Procéder à une large diffusion de tous les textes et instruments juridiques protecteurs des droits des femmes.
- Promouvoir la prise en charge effective des femmes sur les plans économique et financier par la création d'activités génératrices de revenus ;
- Favoriser une prise de conscience chez les femmes

battues sur leurs droits au Mali dans le monde ;

- Mobiliser enfin, les ressources en vue du financement de projets durables dans le cadre de la réalisation des dits objectifs.

Le siège social de l'association est situé à Bamako, Hamdallaye Rue : 75 Porte : 90. Son numéro de téléphone fixe est : 00 (223) 20 29 06 28.

Il peut être transféré en cas de besoin, partout sur l'étendue du territoire national, sur décision du Comité Exécutif.

NOS SERVICES

• **UNE UNITÉ DE SOINS**, capable de faire face à toutes les blessures qui résultent des violences faites aux femmes ; une prise en charge médicale immédiate par un médecin assisté d'une infirmière esthéticienne



• **UNE ÉQUIPE D'ÉCOUTE ET DE CONCILIATION** disponible sur place composée de psychologues et de personnes expérimentées capable de vous faire retrouver votre équilibre, l'harmonie dans le couple et l'entente par

des méthodes participatives et inclusives !

• **UN PÔLE D'AVOCATS ÉMINENTS**, disponibles pour saisir les juridictions compétentes en cas de besoins, pour la protection et la sauvegarde des droits de la femme et ce, jusqu'au prononcé d'un jugement définitif.



• **UN CENTRE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT** : nous ambitionnons d'offrir aux femmes et filles victimes de violences qui seraient en détresse et qui n'auraient pas où aller, le gîte et le couvert dans un centre d'accueil et d'hébergement où elles pourraient être initiées à des activités génératrices de revenus pour leur émancipation économique et financière future.

PLAIDOYER DE CONSCIENCE SOCIALE

Les statistiques tirées dans les quinze (15) commissariats de Police du District de Bamako à l'époque, par les stagiaires bénévoles du Tribunal de Première Instance de la Commune IV et les six Tribunaux de Première Instance était plus qu'ahurissantes et devaient interpellier toute bonne conscience humaine.

En effet, rien qu'en 2005, on dénombrait un cumul de

Cinq Cent Soixante Quinze (575) femmes battues à sang dans les commissariats dont Trois Cent Soixante Quinze (375) étaient mariées, Cent Soixante (160) célibataires et Quarante (40) professionnelles du sexe ! En 2009, on comptait Mille Deux (1002) femmes battues dont Six Cent Deux (602) mariées, Deux Cent Soixante Dix (270) célibataires et Cent Trente (130) professionnelles du sexe !

Une enquête sociologique menée laissait entrevoir que les quatre vingt douze pour cent (92%) de ces femmes n'avaient nulle part où aller se faire soigner, personne pour les prendre en charge au plan psychologique et donner suite à leur plainte jusqu'au prononcé d'un jugement définitif, reconnaissant et préservant ainsi leurs droits !

La vie sans femme n'existe pas et sans la femme, il n'y aura point de vie ! Ceci n'est pas une gageure et mieux, l'humanité toute entière est et doit être interpellée, d'où « l'ASSOCIATION FEMMES BATTUES » que nous voulons très bientôt en Organisation Non Gouvernementale (O.N.G.-FEMMES BATTUES). VIVE LA FEMME ! VIVE L'Association des Femmes Battues, dans un monde sans violence!

